



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 08 février 2024 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 1^{er} février 2024.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD et M. GUIBERT.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. BOICHE, M. DEDIANNE Mickaël, M. MECHIN et M. SANDRAS avaient donné respectivement procuration à M. BOURDOUNE, M. DEDIANNE Alain, Mme MAILLARD et M. GUIBERT.

Excusé : M. CARVOYEUR.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE et M. PARDANAUD.

Secrétaire de séance : Mme Sophie MEFTAH

N° 2024-003 : INSCRIPTION DE CRÉDITS EN DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que certaines opérations d'investissement relatives au budget général 2024 nécessitent l'inscription de crédits budgétaires dès à présent, en amont du vote du budget primitif.

Il s'agit des programmes d'investissement suivants :

- ☐ La réalisation de la plage en pente douce dans le secteur de La Tambourinette, en raison de contraintes réglementaires liées à la préservation de la ressource piscicole. Les travaux intervenant sur la voie d'eau doivent impérativement être terminés avant le 29 février 2024. Il est donc nécessaire d'inscrire les crédits correspondants par anticipation.
- ☐ La régularisation du programme d'intervention relatif au bâtiment dit « Îlot de Bethléem » : un avenant est intervenu fin 2023 et n'a donc pas été intégré au budget de l'exercice. Il convient de régulariser la situation afin de pouvoir honorer la dernière facture de l'entreprise attributaire de ce marché public.
- ☐ L'achat d'un véhicule de service à destination du pôle propreté : afin de maîtriser les dépenses tout en répondant à une nécessité de service, l'achat d'un véhicule d'occasion auprès d'un concessionnaire a été plébiscité. Une annonce répondant aux critères a

retenu l'attention des services, dans une enveloppe budgétaire préalablement définie. Il convient d'inscrire ces crédits budgétaires par anticipation afin de pouvoir répondre favorablement à cette offre d'occasion.

L'ensemble de ces programmes implique les inscriptions budgétaires suivantes :

	Code programme	Nature M57 DEPENSE	Montant DEPENSE	Nature M57 RECETTE	Montant RECETTE
Baignade Tambourinette	221	2128	42 000,00	1321	76 800,00
Achat de matériel – Véhicule de service	1004	21578	15 000,00		
Ilot de Bethléem	2905	21352	34 700,00		
TOTAL			91 700,00		76 800,00

Les sommes ainsi votées par anticipation seront automatiquement reportées sur le budget primitif 2024 (budget général).s

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- AUTORISE l'inscription des crédits budgétaires susmentionnés, en dépenses et recettes d'investissement, par anticipation ;
- ACTE le report de ces crédits dans le budget primitif 2024 s'agissant du budget général.



Nicolas BOURDOUNE
Maire